

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 08 OCTOBRE 2019

**Date de la convocation :**

30 Septembre 2019

**Date d'affichage :**

30 Septembre 2019

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil  
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 22

Procuration : 0

L'An deux mil dix-neuf, le huit Octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne NAUDE, Anne-Marie DUHAMEL, Jasmine BEDENIK, M. Serge HERMANT, Mme Armelle VISEURS, Mrs Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Christian KASPRZYK, Philippe DUTKIEWICZ, Bertrand NAGLIK, Christophe SINGER.

Excusés : Mme Linda MEDJAHDI et M. Philippe NEVEU.

Absents : Mme Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COUELLE et Mme Corinne TOURNANT.

Excusé(s) ayant donné procuration : //

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

**Objet : Mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Depuis la Loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983, le Département du Pas-de-Calais est compétent en matière de randonnée et assure la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) permettant de faciliter la pratique de la randonnée et de sauvegarder les chemins présentant un intérêt.

Le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

**A la majorité :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

La Commission Permanente du Conseil Départemental du 03 Juin 2019 a examiné et adopté le projet d'inscription de l'itinéraire de randonnée équestre de la Route Européenne de d'Artagnan.

La Commune de Mazingarbe est concernée par des tronçons du projet d'inscription de l'itinéraire de randonnée équestre de la « Route Européenne de d'Artagnan », situés sur les chemins ruraux à l'Ouest de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et/ ou de la randonnée les chemins suivants :

<b>Tronçon</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Dénomination du chemin</b>	<b>Statut (privé/public)</b>	<b>Nom et adresse du propriétaire</b>
1	Domaine public	Chemin rural du Marais	Public	Commune de Mazingarbe (en limitrophe Sailly-Labourse, Labourse, Annequin)
2	Domaine public	Chemin de Labourse	Public	Commune de Mazingarbe (en limitrophe Sailly-Labourse, Labourse, Annequin)
3	ZA 181	Les Fourdinois et Rue Arras	Privé et public	Commune de Mazingarbe (en limitrophe Sailly-Labourse, Labourse, Annequin)
4	ZA 187	Les Fourdinois	Privé	
5	ZA 182	Le champ à saucisse	Privé	Commune de Mazingarbe (en limitrophe Sailly-Labourse, Labourse, Annequin)
12	Domaine public	Pont de Noeux (voie ferrée)	Public	
20	ZA 32	Les renardières	Privé	Commune de Mazingarbe
21	Domaine	Le Rochoir	Public	Commune de Mazingarbe

- Propose l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de la Randonnée (domaine public ou privé) ;
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs (pédestres et équestres) dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique de l'itinéraire selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre...) ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications de l'itinéraire consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- Emet un avis favorable sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de la Randonnée des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent POISSANT,



"DECISION EXECUTOIRE"  
Reçue en Sous-Préfecture le 14 OCT. 2019  
Publiée et Notifiée le 16 OCT. 2019  
MAZINGARBE, le .....  
Le Maire 16 OCT. 2019

*Laurent POISSANT*

